495,36 Euros en 20<u>10</u>

selon une estimation de 120 m3



400.97 €

495,36 €

'Y ₁	, J ¹				
Facture d'un abonné ayant consommé	Quantités	Prix unitaires HT		Montants HT	
120 m³		En 2010	En 2011	En 2010	En 2011
DISTRIBUTION DE L'EAU			213,95 €	170,22 €	
Part du Fermier	0		·		Sdei
Abonnement semestriel	2	13,04 €	5,00 €	26,08 €	10,00€
Consommation					
50 premiers m ³	50	1,0850€	0,5289€	54,25 €	26,45€
m³ au-delà des 50 premiers	70	1,0850€	0,7100 €	75,95 €	49,70€
Part de la Commune	3				
Consommation	120	0,40 €	0,62€	48,00 €	74,40 €
Taxe communale de Solidarité	120	0,0076 €	0,0076€	0,91€	0,91 €
Organismes publics	4				
Agence de l'eau (Préservation des ressources en eau)	120	0,0630€	0,0630 €	7,56 €	7,56 €
Voies Navigables de France	120	0,01€	0,01 €	1,20€	1,20 €
COLLECTE ET TRAITEMENT D	ES EAUX U	SEES		217,18 €	166,65 €
COLLECTE ET TRAITEMENT D	ES EAUX U	SEES		217,18 €	166,65 € SAUR
	1	SEES 14,81 €	5,00 €	217,18 € 29,62 €	-
Part du Fermier	2		5,00 €		SAUR
Part du Fermier Abonnement semestriel	2		5,00 € 0,5950 €		SAUR 10,00 € 29,75 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation	2	14,81 €	,	29,62 €	SAUR 10,00 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m ³	2 50	14,81 € 1,1630 €	0,5950 €	29,62 € 58,15 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers	2 50 70	14,81 € 1,1630 €	0,5950 €	29,62 € 58,15 €	SAUR 10,00 € 29,75 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers Part de la Commune	② 2 50 70	14,81 € 1,1630 € 1,1630 €	0,5950 € 0,7500 €	29,62 € 58,15 € 81,41 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers Part de la Commune Consommation	② 2 50 70 ③ 120	14,81 € 1,1630 € 1,1630 €	0,5950 € 0,7500 €	29,62 € 58,15 € 81,41 € 48,00 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 € 74,40 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers Part de la Commune Consommation ORGANISMES PUBLICS	② 2 50 70 ③ 120	14,81 € 1,1630 € 1,1630 €	0,5950 € 0,7500 € 0,62 €	29,62 € 58,15 € 81,41 € 48,00 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 € 74,40 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers Part de la Commune Consommation ORGANISMES PUBLICS Agence de l'eau (Lutte contre la pollution)	② 2 50 70 ③ 120 4 120	14,81 € 1,1630 € 1,1630 € 0,40 €	0,5950 € 0,7500 € 0,62 €	29,62 € 58,15 € 81,41 € 48,00 € 38,40 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 € 74,40 € 43,20 € 25,20 €
Part du Fermier Abonnement semestriel Consommation 50 premiers m³ m³ au-delà des 50 premiers Part de la Commune Consommation ORGANISMES PUBLICS Agence de l'eau (Lutte contre la pollution) Agence de l'eau (Modernisation des réseaux)	② 2 50 70 ③ 120 4 120	14,81 € 1,1630 € 1,1630 € 0,40 €	0,5950 € 0,7500 € 0,62 €	29,62 € 58,15 € 81,41 € 48,00 € 38,40 € 22,80 € 15,60 €	SAUR 10,00 € 29,75 € 52,50 € 74,40 € 43,20 € 25,20 € 18,00 €

Part du fermier Sdei (Lyonnaise des eaux) : rétribue le pompage, le traitement, la distribution de l'eau potable ainsi que l'entretien du réseau et des équipements (station de pompage, réservoirs...).

Montant TTC

- Part du fermier Saur : rétribue la collecte, le traitement des eaux usées, l'exploitation de l'eau potable ainsi que l'entretien du réseau et des équipements (station d'épuration).
- Parts de la commune : permettent le financement des travaux d'amélioration, de rénovation, d'extension des réseaux et des équipements (station d'épuration...)
- Organismes publics:

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver le milieu aquatique.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable

→ Des programmes de travaux importants et des réalisations dès 2011

AUJOURD' HUI 🔣 DEMAIN Directeur de la publication : **Olivier PEVERELLI** Rédaction, photos, maquette : **Thierry GUERRAZ-REDA'COM** 04-75-46-15-07 **Impression: SOMAPUB 04-75-52-70-80**

Nouveaux contrats obligent, la commune a gagné en marges de manoeuvre. Elle va pouvoir ainsi investir plusieurs millions d'euros. Pour l'eau potable, il s'agira de réhabiliter certains réseaux, d'améliorer les ressources et de moderniser les équipements.

Pour l'assainissement, la station d'épuration, construite au début des années 1990, est devenue obsolète. L'étude sera lancée en 2011 et déterminera ce qu'il convient de réaliser très précisément, sachant que les travaux pourraient débuter en 2012 et qu'ils devraient pouvoir bénéficier de subventions.

AUJOURD'HU EMAIN

lontug/ d'informations de la ville du Teil

> **DE BAISSE POUR TOUS** IUSQU À 50 M3 D'EAU CONSOMMÉE

DE BAISSE AU DELÀ DE 50 M3 D'EAU CONSOMMÉE

Spécial EAU POTABLE

FEVRIER



— Pourquoi le choix de deux sociétés ?

À l'issue d'une mise en concurrence, la commune du Teil a choisi les offres les mieux disantes qui présentent les meilleurs rapport qualité prix.

Le fait que la commune du Teil contractualise désormais avec deux sociétés fermières et non plus une seule n'aura aucune incidence pour vous. Vous continuerez à recevoir une facture par semestre qui sera émise par la Sdei : une en milieu d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et une estimation de la consommation et une en fin d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et le reste de la consommation de l'année. Elle regroupera les montants relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

→ Se brancher en toute liberté

Liberté désormais à l'abonné de faire réaliser ses branchements par l'entreprise de son choix, à condition qu'elle soit agréée. Cette mise en concurrence avec les fermiers traditionnels entraînera forcément une baisse très sensible des coûts d'un branchement.

D'autre part, la Sdei réalisera cette année un recensement et une analyse des branchements en plomb. Obligation est faite aux communes de se mettre en conformité avec les directives européennes qui stipulent qu'à partir du 25 décembre 2013 l'eau potable doit comporter moins de 10 microgrammes de plomb par litre.

Les contacts

- SDEI : quartier St Martin-Le Septan-Montélimar

Tel: 0 810 439 439 (Clientèle)

0 810 739 739 (Urgences) SAUR : Chemin de la Fonderie-Montélimar

Tel: 04 63 36 10 00 (Clientèle) 0 800 744 755 (Urgences)

de Iean-Yves Banchet (Adjoint, membre de la commission de délégation du service public)

Cela valait bien deux années de travail et six mois de consultations et de négociations : les nouveaux contrats d'affermage sur l'eau potable (signé avec la Sdei) et sur l'assainissement (signé avec la Saur) offrent le meilleur compromis technique et financier possible. Et pour tous les Teillois, les avancées sont très significatives.

A commencer par des retombées très bénéfiques sur votre facture d'eau. En ces temps où beaucoup de produits et de services augmentent, votre facture sera allégée dans des proportions importantes : le coût de l'abonnement de l'eau potable sera divisé par deux et demi et celui de l'assainissement par trois.

Pour la consommation d'eau, la différence est toute aussi nette. La baisse sur votre facture est de 20 à 30 % selon votre consommation d'eau malgré le fait que la part communale eau et assainissement ait été relevée de 0,40 à 0,62 euro le m3. Cela permettra à la commune de mobiliser les financements nécessaires à l'amélioration de ses installations et de ses réseaux. De plus, et c'est aussi une avancée, les prix, ne seront plus révisés qu'une fois par an en début de chaque année. Cela évite de mauvaises surprises en cours d'année.

Enfin, nous avons souhaité que les sociétés fermières se rapprochent davantage des Teillois. Elles ouvriront prochainement un bureau en centre ville pour y tenir des permanences.